****

**Appel à Projets « Encadrement technique - Aide aux structures agricoles collectives pour la mise en œuvre de nouveaux projets et programme d’actions en faveur des agriculteurs »**

*FORMULAIRE DE CANDIDATURE -* Version 13/10/2021

|  |
| --- |
| 1. **CADRE DE L’APPEL A PROJETS**
 |
| En lien avec la réalisation des objectifs d’AGRIPEI 2030, le présent appel à projets vise à soutenir de nouveau projets et programme d’actions techniques en faveur des agriculteurs, en réponse à une situation agronomique ou relative à la maîtrise de marchés agricoles existants ou en devenir. Ces actions ne doivent bénéficier d’aucun autre financement public par ailleurs et s’inscrire dans le champ de l’expérimentation technique ou organisationnelle, l’acquisition et le transfert de connaissance ou d’information aux agriculteurs. Les thématiques visées sont notamment : * La modernisation des exploitations, et l’innovation au sein des exploitations dans un objectif de résilience et de durabilité,
* L’amélioration et l’adaptation des pratiques, des outils de production et techniques culturales, en réponse à une situation agronomique économiquement et/ou environnementalement pénalisante pour une majorité d’exploitations,
* La montée en gamme des productions en lien avec les opportunités de marché, notamment la captation de nouveaux marchés agricoles internes ou externes au territoire réunionnais,
* La promotion ou valorisation de la production agricole à l’échelle du territoire,
* La mise en place d’approche territoriale et l’organisation d’agriculteurs destinées à développer l’activité économique agricole au sein des territoires ruraux.

Le présent dispositif d’aide est pris en application du régime d’aide exempté :* N° SA.60578 relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2022
* N° SA 49407 relatif aux aides à l'encadrement administratif dans les structures collectives agricoles d'Outre-mer
* N° SA.50388 relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire
* N°SA 39677 relatif aux aides aux actions de promotion des produits agricoles.
 |
| 1. **ELIGILITE DU PORTEUR et du PROJET** (à compléter par le porteur de projet)
 |
| Sont éligibles les projets répondants à l’ensemble des caractéristiques suivantes :**Porteur :**[ ] **Axe 1** : Chambre consulaire présentant un nouveau projet ou un nouveau programme d’actions technique en faveur des agriculteurs, réalisant du transfert de connaissance et d’information technique [ ] **Axe 2** : Structures agricoles collectives présentant un nouveau projet ou un nouveau programme d’actions technique en faveur des agriculteurs, réalisant du transfert de connaissance et d’information technique[ ] Portant un nouveau projet ou un nouveau programme d’actions techniques[ ] En faveur d’un collectif d’agriculteurs[ ] En réponse à une situation agronomique ou de marché nouvelle[ ] En cohérence avec les objectifs du Plan AGRIPEI 2030 du Département[ ] Non financé par d’autres fonds publics[ ] En partenariat avec d’autres structures pour sa réalisation.**Projet** / **Thématique(s) visée(s)** :[ ]  La modernisation des exploitations, et l’innovation au sein des exploitations dans un objectif de résilience et de durabilité,[ ]  L’amélioration et l’adaptation des pratiques, des outils de production et techniques culturales, en réponse à une situation agronomique économiquement et/ou environnementalement pénalisante pour une majorité d’exploitations,[ ]  La montée en gamme des productions en lien avec les opportunités de marché, notamment la captation de nouveaux marchés agricoles internes ou externes au territoire réunionnais,[ ]  La promotion ou valorisation de la production agricole à l’échelle du territoire,[ ] La mise en place d’approche territoriale et l’organisation d’agriculteurs destinées à développer l’activité économique agricole au sein des territoires ruraux.Il sera accepté des projets ou programmes d’actions techniques sur 3 ans maximum avec une répartition annuelle des dépenses. |
| 1. **PRESENTATION GENERALE**
 |
| Date de la demande :Mots-clés (5 au maximum) :Résumé succinct du projet (5 lignes maximum) : |
| 1. **PORTEUR DE PROJET** (à compléter par le porteur de projet)
 |
| Nom de l’organisme/dénomination socialeStatut de l’organismeNom, prénoms du représentant légal  Date Naissance | |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| |
| N° SIRETN°PACAGE | |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_||\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| |
| Adresse postale  | N° / Rue :CP |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| - Ville :  |
| Adresse du siège d’exploitation (si différent de l’adresse postale)  | N° / Rue :CP |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| - Ville :  |
| Téléphones | Fixe : Mobile :  |
| Adresse électronique |  |
| Nom et coordonnées du chef de projet |  |
| Partenaires techniques du projet *Préciser si le partenariat est conclu ou non, et si le partenaire touchera tout ou une partie des subventions demandée*s |  |
| Compétences et capacité du porteur et de ces partenaires à mener à bien le projet : |  |

|  |
| --- |
| Description des objectifs de production et programme d’actions associés à leurs réalisations |
| **Marché cible** | **Objectifs de production / commercialisation** | **Programme d’actions**  |
| **Produit(s) agricole(s)** | **Nombre de producteurs** | **Volume N-1** | **Volume N[[1]](#footnote-1)** | **Volume N+1** | **Volume N+2** | **Freins à lever** | **Leviers à activer** | **Actions correctives à développer[[2]](#footnote-2)** | **Partenariats[[3]](#footnote-3)** |
| **MARCHE LOCAL** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **EXPORTATION** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **AUTRE :** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
|  | * 1. **Objectifs, détails et modalités de mise en œuvre des actions**
 |
| **Actions** | **Période de réalisation des actions** | **Objectifs visés** | **Modalités de mise en œuvre et partenariats** | **Partenariats** | **Indicateurs de réalisation** | **Valorisation / promotion / livrables** |
| **Description de l’indicateur** | **Etat à T0** | **Résultat attendu** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| * 1. **CONTROLE RELATIF AUX REGIMES CADRES (à compléter par le porteur de projet)**
 |  |
| Le porteur de projet atteste :* Ne pas avoir des aides déclarées incompatibles avec le marché intérieur à rembourser,
* Ne pas être en difficulté financière au sens des Lignes directrices concernant les aides d’État au sauvetage et à la restructuration d’entreprises en difficulté.

De plus, le porteur de projet atteste respecter la condition suivante :* Le couplage avec des dispositifs d’aides publiques par ailleurs, n’est pas possible. La priorité au présent régime d’aide sera accordée au projet disposant d’une attestation de non éligibilité au dispositif d’aide mobilisant des crédits européens ou nationaux, lorsqu’un cadre strictement équivalent existe (ex : T.O 4.2.1 FEADER et LEADER).
 |  |
| * 1. **ENGAGEMENTS, AUTORISATIONS (à compléter par le porteur de projet)**
 |  |
| J’atteste :* + - * De l’exactitude des éléments déclarés et fournis au titre de cette candidature
			* Etre informé(e) qu’en cas de déclaration inexacte je pourrai être amené(e) à rembourser tout ou partie des sommes versées

Je m’engage à :* Présenter un nouveau projet ou un nouveau programme d’actions techniques en faveur des agriculteurs en réponse à une situation agronomique ou de marché nouvelle,
* A mettre en place des partenariats avec d’autres structures pour sa réalisation,
* Mettre en place un plan de transfert en faveur des agriculteurs,
* Mettre en place un plan de promotion et de communication, dans l’objectif de valoriser l’opération et le soutien du Département,
* Ne pas m’opposer aux opérations, conduites par le Département ou ses opérateurs délégués, relevant de la mise en œuvre du contrôle, de l’évaluation et de la promotion de la présente candidature et donc de ma présente demande de financement
* A conserver toutes pièces permettant de vérifier l’exactitude des éléments fournis au titre de la présente demande de financement
* Informer le Département de toutes difficultés à tenir les précédents engagements.

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ **Signature / Cachet**  |  |
| * 1. **PROCEDURE DE CANDIDATURE**
 |
| Dépôt du dossier de candidature, au plus tard le **31/01/2022** **:** **DEPARTEMENT DE LA REUNION**Direction de l’Agriculture et de l’EauService de Développement et de Diversification AgricoleCellule de Projets des Filières Agricoles50 Ter Quai Ouest - 97400 SAINT DENISContact tel : 0262 59 77 87 / 0692 97 45 74 - courriel : daee.sdda.cpfa@cg974.frPar courriel, préciser dans l’objet : « AAP HPO 2022 Encadrement technique \_ Année \_ Nom du porteur de projet \_ N° demande »**Le dossier de candidature devra comprendre :*** Le présent formulaire de présentation du projet dûment complété et signé,
* La stratégie / Plan de développement de la structure à 5 ans avec objectifs chiffrés,
* Le plan de transfert des connaissances,
* Le plan de promotion et de communication,
* Les partenariats et réseautage sur les actions proposées (conventions de partenariat, etc)
* Le listing du personnel affecté aux actions techniques ainsi que temps passé sur l’action en équivalent ETP,
* Les fiches de poste nominatives de ces personnels avec le détail des missions directement liées aux actions techniques,
* Le récapitulatif des dépenses en cohérence avec l’action ;
* Concernant les frais de déplacement : les devis de leasing ou contrat de location, les estimations de carburant, les indemnités kilométriques etc ;
* Concernant les frais de fonctionnement : les estimations/devis d’achat, d’eau et d’électricité etc.

**Pour les frais de communication :*** Les devis des dépenses externes ;
* Si la réalisation des opérations est faite en interne, les mêmes justificatifs que pour le personnel.

**Pour les investissements :** * Les devis des équipements, matériels et autres acquisitions.
* Les justificatifs nécessaires pour démontrer les capacités financières du porteur de projet à financer les 25% restants à charge (tous justificatifs d’obtention d’un prêt bancaire ou relevé de compte bancaire si financement en fonds propres),
* Le business plan détaillé et comptes d’exploitations prévisionnels sur 5 ans permettant de constater la viabilité, le maintien des performances des investissements,

**Pièces justificatives complémentaires :*** Tous justificatifs permettant de démontrer une bonne connaissance du ou des marchés,
* Les attestations de régularité fiscale et sociale (un certificat ou une attestation prouvant que le porteur de projet est à jour de ses obligations fiscales et une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale),
* Le RIB du porteur de projet,
* Le dernier Kbis, le cas échéant,
* Pour les sociétés agricoles, attestation d'affiliation au service des Service des Non-Salariés Agricoles (NSA) de la CGSS de La Réunion sur laquelle figurent les noms et statut de chacun des membres de la société.

NB : Le service instructeur pourra demander des pièces complémentaires qu’il juge nécessaires à l’instruction du dossier en fonction de la nature de l’opération, du statut du porteur de projet et des dépenses présentées. |
| MODALITES DE PRIORISATION DES PROJETS |
| Tout projet obtenant une note inférieure à 50/100 ne sera pas retenu. La priorisation des projets tiendra secondairement compte des dates de réception par le Département et des crédits disponibles.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères d’appréciation des projets** | **Description** | **Pondération** |
| Pertinence et retombées pour la filière concernée  | Le projet sera analysé au regard de son impact sur le développement et les objectifs globaux de la filière concernée et de son marché. La plus-value apportée par le projet doit être démontrée. Les partenariats qui seront obligatoirement mis en œuvre seront détaillés. | /25 |
| Qualité et compétences de la structure agricole  | Les moyens humains et matériels proposés doivent permettre de mener à bien les actions, il sera donc porté attention aux qualifications et formations du personnel. | /25 |
| Stratégie de développement et cohérence du plan d’actions  | La structure devra présenter des objectifs à 5 ans et justifier comment les actions proposées vont lui permettre d’atteindre ces objectifs avec une vision annuelle des performances. | /30 |
| Plan de promotion et de communication et transfert aux agriculteurs  | Il sera porté attention aux actions de transfert vis-à-vis des agriculteurs mais aussi de la promotion de l’action départementale à destination du grand public. | /20 |
| **TOTAL** |  | **/100** |

 |
| INFORMATION CONCERNANT VOS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ET LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES |
| En application de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 du règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, nous vous informons que le Département de La Réunion collecte sur ce formulaire des données personnelles vous concernant. La base légale de ce traitement de données est l’obligation légale. Les données collectées peuvent être communiquées aux destinataires suivants : la paierie départementale, l’Etat, et tout autre organisme habilité à intervenir dans le cadre du présent dispositif. Nous vous informons du caractère obligatoire des informations collectées.La durée de conservation de ces données est : 10 ans Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données dpo@cg974.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/plaintes/ |

1. N= année de la demande d’aide [↑](#footnote-ref-1)
2. Numéroter et intituler les actions, Une action peut concerner différents marchés (le préciser). [↑](#footnote-ref-2)
3. Préciser également la nature du partenariat : technique, financier, administratif, scientifique, juridique, autre [↑](#footnote-ref-3)